



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-009-2017-01

PUBLIÉ LE 6 JANVIER 2017

Sommaire

Agence régionale de santé

IDF-2017-01-06-003 - Arrêté n° 143/ARSIDF/LBM/2016 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites "bio Lam LCD" (10 pages) Page 3

IDF-2017-01-06-002 - Arrêté n° 144/ARSIDF/LBM/2016 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale "BENHAÏM" (3 pages) Page 14

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

IDF-2017-01-06-001 - Arrêté modifiant l'arrêté 2010-727 du 29 juillet 2010 portant organisation de la DRIEE (4 pages) Page 18

IDF-2017-01-04-003 - Arrêté modifiant l'arrêté n° IDF-2016-12-01-002 du 1er décembre 2016 portant sur la fusion d'établissements publics locaux d'enseignement (2 pages) Page 23

Agence régionale de santé

IDF-2017-01-06-003

Arrêté n° 143/ARSIDF/LBM/2016 portant autorisation de
fonctionnement du laboratoire de biologie médicale
multi-sites "bio Lam LCD"

Arrêté n° 143/ARSIDF/LBM/2016
portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites
« Bio Lam LCD »

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;

Vu la loi du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

Vu le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu le décret N° 2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

Vu le décret du 1er juillet 2015, portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° DS-2016/079 du 30 septembre 2016, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Marc BOURQUIN, Directeur par intérim de l'offre de soins et à différents collaborateurs de sa direction ;

Vu la demande reçue le 4 novembre 2016 et complétée les 8 novembre, 6, 9 et 13 décembre 2016, du représentant juridique du laboratoire de biologie médicale « Bio Lam LCD » sis 70 boulevard Anatole France à Saint-Denis (93200), en vue de la modification de l'autorisation administrative préexistante dudit laboratoire afin de prendre en compte :

- la démission de Madame Samia KOLIAI de ses fonctions de Directrice générale et biologiste-coresponsable ;
- la démission à compter du 31 décembre 2016 de Madame Geneviève LENOIR de ses fonctions de Directrice générale et biologiste-coresponsable ;
- l'intégration de Madame Isabelle ARENWALD, de Messieurs Mohamed el amine MIHOUBI, David FISCHÉLIS, Mohammed YACOUBI ;
- la fermeture du site sis 89 avenue d'Italie à Paris (75013) et l'ouverture concomitante du site sis 156 avenue du président Wilson à Saint-Denis (93200) ;

Vu l'avis technique du pharmacien inspecteur de santé publique en date du 23 décembre 2016 ;

Considérant l'arrêté N° 105/ARSIDF/LBM/2016 du 16 septembre 2016 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « Bio Lam LCD » ;

Considérant le procès-verbal de l'assemblée générale en date du 17 novembre 2016 actant l'intégration de nouveaux biologistes-coresponsables et la fermeture et ouverture concomitante de site ;

Considérant le bail commercial en date du 2 décembre 2016 entre la SCI des artistes et la société « Bio Lam LCD » ;

ARRETE :

Article 1er : A compter du 2 janvier 2016, le laboratoire de biologie médicale « Bio Lam LCD » dont le siège social sis 70 boulevard Anatole France à Saint-Denis (93200),

codirigé par Monsieur Michaël BUSER, Monsieur Nicolas STAWIARSKI, Monsieur Abdellah BENBEGDAD, Madame Catherine SAINT-MARTIN, Monsieur Abderrahim ZEMIR, Madame Béatrice SURBLED, Madame Claude THOREY, Monsieur Danyl AINOUS, Madame Irina BOULIGAND, Madame Julie JACQUEMONT, Monsieur Minh NGUYEN, Madame Régine POHL, Monsieur Salomon GUINLGAR, Monsieur Stéphane MATTMANN, Madame Valérie CHOUKROUN-REIBEL, Madame Linh Chi DANG, Madame Nadya LISOVA, Monsieur Fadi KHADRA, Monsieur Ariel BIEDER, Madame Marie VALLOS, Monsieur Michaël DULLIN, Isabelle PECHDIMLDJIAN, Madame Laila LECHGAR SEKKAT, Madame Anne QUINTART, Madame Nawal SEKKAL AZMI, Madame Corine LEROY, Monsieur Gauthier LOUIS, Monsieur Dominique MOITTIE, Madame May MEGABARNE, Madame Clarisse HUY, Monsieur Mickaël FORTUN, Madame Monique ATTAL, Madame Chahrazed ZAUCHE, Monsieur Michaël AMSELLEM, Monsieur Arthur DENOËL, Madame Marie DOS SANTOS, Madame Maryse EL KOUBI, Monsieur Laurent SOUIED, Madame Karine NKANA TAMEZE, Madame Violaine PAIN, Monsieur Sébastien DUCROZ, Monsieur Emmanuel MSELATI, Madame Marie-Christine CREPLET, Madame Aurelia MAULARD, Monsieur Pierre-Louis TEXIER, Madame Isabelle LEMOINE, Madame Aurélie URANO, Madame Béatrice REMIOT, Madame Angèle HADJICONSTANDIS, Monsieur Mohammed SALAH, **Madame Isabelle ARENWALD, Monsieur Mohamed el amine MIHOUBI, David FISCHER, et Mohammed YACOUBI,**

exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée « Bio Lam LCD » sise à la même adresse, agréée sous le n° 93-21, enregistrée dans le fichier FINESS sous le n° EJ 93 002 633 1, est autorisé à fonctionner sous le numéro 93-197 sur les quarante-six sites, ci-dessous :

1 le site principal et siège social ;
70 boulevard Anatole France à SAINT-DENIS (93200) ;

Fermé au public et pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), d'hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), d'immunologie (allergie, auto-immunité), de microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse, virologie) ;

Numéro FINESS en catégorie 611 : 93 002 441 9

2 le site Clinique de l'Estrée
40 rue du Bois Moussay à STAINS (93240) ;
Ouvert au public et pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), d'hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), et de microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse et virologie) ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 93 002 482 3 ;

3 le site Pierrefitte ;
124 boulevard Charles de Gaulle à PIERREFITTE (93380) ;
Ouvert au public, site pré et post analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 93 002 483 1 ;

4 le site Montreuil ;
8 boulevard Paul Vaillant Couturier à MONTREUIL (93100) ;
Ouvert au public, site pré et post analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 93 002 484 9 ;

5 le site Le Raincy ;
2 avenue de la Résistance à LE RAINCY (93340) ;
Ouvert au public, site pré et post analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 93 002 342 9 ;

6 le site Pavillons-sous-Bois ;
4 avenue de la Gare de Gargan à PAVILLONS-SOUS-BOIS (93320) ;
Ouvert au public, site pré et post analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 93 002 343 7 ;

7 le site Gagny ;
22 avenue Jean Jaurès à GAGNY (93220) ;
Ouvert au public, site pré et post analytique
Numéro FINESS en catégorie 611 : 93 002 344 5 ;

8 le site Clichy-sous-Bois ;
Allée de Gagny à CLICHY-SOUS-BOIS (93390) ;
Ouvert au public, site pré et post analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 93 002 345 2 ;

9 le site Rosny
Immeuble le Dôme – 13 mail du Centre à ROSNY-SOUS-BOIS (93110) ;
Ouvert au public, site pré et post analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 93 002 449 2 ;

10 le site Drancy ;
185/191 Avenue Jean Jaurès à DRANCY (93700) ;
Ouvert au public, site pré et post analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 93 002 448 4 ;

11 le site Livry-Gargan ;
24/28 avenue du Consul Général Nordling à LIVRY-GARGAN (93190) ;
Ouvert au public, site pré et post analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 93 002 447 6 ;

12 le site Villeneuve-Saint-Georges ;
45 bis rue de Crosne à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (94190) ;
Ouvert au public, pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée,
pharmacologie-toxicologie), d'hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie),
et de microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse et virologie) ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 94 002 138 9 ;

13 le site Vincennes ;
27 bis avenue de Paris à VINCENNES (94300) ;
Ouvert au public, site pré et post analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 94 002 139 7 ;

14 le site Alfortville ;
8 rue Victor Hugo à ALFORTVILLE (94140) ;
Ouvert au public, site pré et post analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 94 002 140 5 ;

15 le site Créteil ;
10/14 rue de la porte de Brie à CRETEIL (94000) ;
Ouvert au public, site pré et post analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 94 002 141 3 ;

16 le site Draveil ;
1 rue du Docteur Desbordes à DRAVEIL (91210) ;
Ouvert au public, site pré et post analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 91 002 071 8.

17 le site Barbès ;
72 boulevard Barbès à PARIS (75018) ;
Ouvert au public, site pré et post analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 005 209 4 ;

18 le site Turbigo ;
52-54 rue de Turbigo à PARIS (75003),
Ouvert au public, site pré et post-analytique ;
Numéro FINESS en catégorie : 75 005 211 0 ;

19 le site Marx Dormoy ;
59 rue Marx Dormoy à PARIS (75018) ;
Ouvert au public, site pré et post-analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 005 212 8,

20 le site Belleville ;
14 Résidence Belleville à PARIS (75019) ;
Ouvert au public et pratiquant les activités pré et post-analytiques,
Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 005 213 6 ;

21 le site Voltaire ;
161, bd Voltaire à PARIS (75011) ;
Ouvert au public, site pré et post-analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 005 430 6 ;

22 le site Vanves ;
7, rue Ernest Laval à VANVES (92170) ;
Ouvert au public, site pré et post-analytiques ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 92 002 837 0 ;

23 le site Bagneux ;
7, rue Salvador ALLENDE à BAGNEUX (92220) ;
Ouvert au public, site pré et post-analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 92 002 643 2 ;

24 le site Chatenay-Malabry ;
9 avenue du Plessis à CHATENAY-MALABRY (92290) ;
Ouvert au public, site pré et post-analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 92 002 641 6 ;

25 le site Fontenay-aux-Roses ;
53, rue Boucicaut à FONTENAY-AUX-ROSES (92260) ;
Ouvert au public, et pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée),
d'hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), de microbiologie
(bactériologie, parasitologie-mycologie, virologie) ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 92 002 642 4 ;

26 le site Issy-les-Moulineaux ;
35, avenue Cresson à ISSY-LES-MOULINEAUX (92130) ;
Ouvert au public, site pré et post-analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 92 002 644 0 ;

27 le site Boulogne-Billancourt ;
92 bis, rue du Pont du Jour à Boulogne-Billancourt (92100) ;
Ouvert au public, site pré et post-analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 92 002 705 9 ;

28 le site Maublanc ;
6 rue Maublanc à PARIS (75015) ;
Ouvert au public, site pré et post-analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 004 977 7 ;

29 le site Maine
222, avenue du Maine, à PARIS (75014) ;
Ouvert au public et site pré et post-analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 004 978 5 ;

30 le site Lolive 61
61, avenue Jean Lolive, à PANTIN (93500) ;
Ouvert au public, site pré et post-analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 93 002 522 6 ;

31 le site Lolive 105
105, avenue Jean Lolive à Pantin (93500) ;
Ouvert au public, site pré et post-analytiques ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 93 002 523 4 ;

32 le site Aubervilliers
125, rue Hélène Cochenec à Aubervilliers (93300) ;
Ouvert au public, site pré et post-analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 93 002 524 2 ;

33 le site la fourche
5-7, avenue de Saint Ouen à PARIS (75017) ;
Ouvert au public, site pré et post-analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 005 516 2 ;

34 le site Ordener
81, rue Ordener à PARIS (75018) ;
Ouvert au public, site pré et post-analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 005 517 0 ;

35 le site Vauvenargues
29, rue Vauvenargues à PARIS (75018) ;
Ouvert au public, site pré et post-analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 005 518 8 ;

36 le site Ledru-Rollin
88, avenue Ledru Rollin à PARIS (75012) ;
Ouvert au public, site pré et post-analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 005 519 6 ;

37 le site Saint-Ouen
54-56, avenue Gabriel Péri à SAINT-OUEN (93400) ;
Ouvert au public, site pré et post-analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 93 002 521 8 ;

38 le site Villa Montaigne ;
126-132, avenue de la Division Leclerc à ANTONY (92160) ;
Ouvert au public, site pré et post-analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 92 002 640 8 ;

39 le site Gobelins ;
70, avenue des Gobelins à PARIS (75013) ;
Ouvert au public, et site pré et post-analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 005 179 9 ;

40 le site Vincent Auriol
203-205 Boulevard Vincent Auriol à PARIS (75013) ;
Ouvert au public, site pré et post-analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 005 182 3 ;

41 le site Tolbiac
226, rue Tolbiac à PARIS (75013) ;
Ouvert au public, site pré et post-analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 005 183 1 ;

42 le site Auguste Blanqui
7 Boulevard Auguste Blanqui à PARIS (75013) ;
Ouvert au public, site pré et post-analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 005 741 6 ;

43 le site Poteau
101-103, rue du Poteau, 89 Boulevard NEY à PARIS (75018) ;
Ouvert au public, site pré et post analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 005 184 9 ;

44 le site Italie 153
153 avenue d'Italie à PARIS (75013) ;
Ouvert au public, site pré et post analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 005 181 5 ;

45 le site Félix Eboué
3-5 Place Félix Eboué à PARIS (75012) ;
Ouvert au public, site pré et post analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 005 210 2 ;

46 le site Wilson
156 avenue du Président Wilson à Saint-Denis (93200) ;
Ouvert au public, site pré et post analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 93 002 711 5.

La liste des **soixante-cinq** biologistes médicaux exerçant dont cinquante-quatre sont biologistes-coresponsables du laboratoire de biologie médicale, est la suivante :

1. Monsieur Danyl AINOUCZ, pharmacien, biologiste-coresponsable ;
2. Monsieur Michaël AMSELLEM, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- 3. Madame Isabelle ARENWALD, pharmacien, biologiste-coresponsable,**
4. Madame Monique ATTAL, pharmacien, biologiste-coresponsable,
5. Monsieur Abdellah BENBEGDAD, médecin biologiste-coresponsable ;
6. Monsieur Ariel BIEDER, médecin, biologiste-coresponsable,
7. Madame Irina BOULIGAND, médecin, biologiste-coresponsable ;
8. Monsieur Michaël BUSER, pharmacien, biologiste-coresponsable,
9. Madame Valérie CHOUKROUN-REIBEL, médecin, biologiste-coresponsable ;
10. Madame Marie-Christine CREPLET, pharmacien, biologiste-coresponsable,
11. Madame Linh Chi DANG, médecin, biologiste-coresponsable ;
12. Monsieur Arthur DENOËL, pharmacien, biologiste-coresponsable,
13. Madame Marie DOS SANTOS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
14. Monsieur Sébastien DUCROZ, pharmacien, biologiste-coresponsable,
15. Monsieur Michaël DULLIN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
16. Madame Maryse EL KOUBI, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- 17. Monsieur David FISCHÉLIS, pharmacien, biologiste-coresponsable,**
18. Monsieur Mickaël FORTUN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
19. Monsieur Salomon GUINLGAR, biologiste-coresponsable ;
20. Madame Angèle HADJICONSTANDIS, médecin, biologiste-coresponsable,
21. Madame Clarisse HUY, pharmacien, biologiste-coresponsable,
22. Madame Julie JACQUEMONT, médecin, biologiste-coresponsable ;
23. Monsieur Fadi KHADRA, pharmacien, biologiste-coresponsable ;
24. Madame Laila LECHGAR-SEKKAT, pharmacien, biologiste-coresponsable,
25. Madame Isabelle LEMOINE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
26. Madame Corine LEROY, pharmacien, biologiste-coresponsable,
27. Madame Nadya LISOVA, médecin, biologiste-coresponsable ;
28. Monsieur Gauthier LOUIS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
29. Monsieur Stéphane MATTMANN, pharmacien, biologiste-coresponsable ;

30. Madame Aurélie MAULARD, pharmacien, biologiste-coresponsable,
 31. Madame May MEGABARNE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
32. Monsieur Mohamed El amine MIHOUBI, médecin, biologiste-coresponsable,
 33. Monsieur Dominique MOITTIE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
 34. Monsieur Emmanuel MSELATI, pharmacien, biologiste-coresponsable,
 35. Monsieur Minh NGUYEN, médecin, biologiste-coresponsable ;
 36. Madame Karine NKANA TAMEZE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
 37. Madame Violaine PAIN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
 38. Madame Isabelle PECHDIMALDJIAN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
 39. Madame Régine POHL, pharmacien, biologiste-coresponsable ;
 40. Madame Anne QUINTART, pharmacien biologiste-coresponsable,
 41. Madame Béatrice REMIOT, pharmacien, biologiste-coresponsable,
 42. Madame Catherine SAINT-MARTIN, pharmacien, biologiste-coresponsable ;
 43. Monsieur Mohammed SALAH, médecin, biologiste-coresponsable,
 44. Madame Chahrazed SBAHI épouse ZAUCHE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
 45. Madame Nawal SEKKAL AZMI, pharmacien, biologiste-coresponsable,
 46. Monsieur Laurent SOUIED, pharmacien, biologiste coresponsable,
 47. Monsieur Nicolas STAWIARSKI, médecin, biologiste-coresponsable ;
 48. Madame Béatrice SURBLED, pharmacien, biologiste-coresponsable ;
 49. Monsieur Pierre-Louis TEXIER, médecin, biologiste-coresponsable,
 50. Madame Claude THOREY, pharmacien biologiste-coresponsable ;
 51. Madame Aurélie URANO, pharmacien, biologiste-coresponsable,
 52. Madame Marie VALLOS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
53. Monsieur Mohammed YACOUBI, médecin, biologiste-coresponsable,
 54. Monsieur Abderrahim ZEMIR, pharmacien, biologiste-coresponsable
55. Monsieur Rodolphe BESANCENOT, pharmacien, biologiste médical,
 56. Madame Mouna DOUFAIR, pharmacien, biologiste médical,
 57. Madame Masoline PROM, pharmacien biologiste médical,
 58. Madame Elyane ROSENBAUM, pharmacien, biologiste médical,
 59. Madame Frédérique CHARDOT, pharmacien biologiste médical,
 60. Monsieur Mohamed YACOUBI, médecin biologiste médical,
 61. Madame Sylvie RIGAL BAUDET, pharmacien, biologiste médical,
 62. Madame Anne ZONE, pharmacien, biologiste médical,
 63. Madame Sylvie MAINGUENAUD, médecin, biologiste médical,
 64. Monsieur Stéphane CHERIF, pharmacien, biologiste médical ;
 65. Madame Hafida MEZZANI, pharmacien, biologiste médical.

La répartition du capital social de la SELAS « Bio Lam LCD » est la suivante :

Associés	Actions	Droits de Vote
Monsieur Nicolas STAWIARSKI	1	121 083
Monsieur Abdellah BENBEGDAD	1	121 083
Madame Catherine SAINT-MARTIN	1	121 083
Monsieur Abderrahim ZEMIR	1	121 083
Madame Béatrice SURBLED	1	121 083
Madame Claude THOREY	1	121 083
Monsieur Danyl AINOUS	1	121 083
Madame Irina BOULIGAND	1	121 083

Madame Julie JACQUEMONT	1	121 083
Monsieur Minh NGUYEN	1	121 083
Madame Régine POHL	1	121 083
Monsieur Salomon GUINLGAR	1	121 083
Monsieur Stéphane MATTMANN	1	121 083
Madame Valérie CHOUKROUN-REIBEL	1	121 083
Madame Linh Chi DANG	1	121 083
Madame Nadya LISOVA	1	121 083
Monsieur Fadi KHADRA	1	121 083
Monsieur Ariel BIEDER	1	121 083
Madame Marie VALLOS	1	121 083
Monsieur Michaël DULLIN	1	121 083
Madame Isabelle PECHDIMALDJIAN	1	121 083
Madame Laila LECHGAR SEKKAT	1	121 083
Madame Anne QUINTART	1	121 083
Madame Nawal SEKKAL AZMI	1	121 083
Madame Corine LEROY	1	121 083
Monsieur Gauthier LOUIS	1	121 083
Monsieur Dominique MOITTIE	1	121 083
Madame May MEGABARNE	1	121 083
Madame Clarisse HUY	1	121 083
Monsieur Michaël FORTUN	1	121 083
Madame Monique ATTAL	1	121 083
Madame Chahrazed ZAOUCHE	1	121 083
Monsieur Michaël AMSELLEM	1	121 083
Monsieur Arthur DENOËL	1	121 083
Madame Marie DOS SANTOS	1	121 083
Madame Maryse EL KOUBI	1	121 083
Monsieur Laurent SOUIED	1	121 083
Madame Karine NKANA TAMEZE	1	121 083
Madame Violaine PAIN	1	121 083
Monsieur Sébastien DUCROZ	1	121 083
Monsieur Emmanuel MSELATI	1	121 083
Madame Marie-Christine CREPLET	1	121 083
Madame Aurelia MAULARD	1	121 083
Monsieur Pierre-Louis TEXIER	1	121 083
Madame Isabelle LEMOINE	1	121 083
Madame Aurélie URANO	1	121 083
Madame Béatrice REMIOT	1	121 083
Madame Angèle HADJICONSTANDIS	1	121 083
Monsieur Mohammed SALAH	1	121 083
Monsieur Michaël BUSER	1	121 083
Madame Isabelle ARENWALD	1	121 083
Monsieur Mohammed YACOUBI	1	121 083
Monsieur Mohamed El amine MIHOUBI	1	121 083

Monsieur David FISCHÉLIS	1		121 083
S/Total biologistes associés exerçant	54	0,0008%	6 538 482
SELAS CAB	6 309 986		6 309 986
<i>Personne morale extérieure</i>			
SA AUDACIA	228 493		228 493
<i>Tiers Porteur</i>			
S/Total associés extérieurs	6 538 47	99,99%	6 538 479
TOTAL	6 538 533		13 076 961

Article 2 : L'arrêté N° 105/ARSIDF/LBM/2016 du 16 septembre 2016, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « Bio Lam LCD », est abrogé.

Article 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4 : Le Directeur du pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 06 janvier 2017

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France,

Le Directeur du pôle ambulatoire et
services aux professionnels de
santé,

signé

Pierre OUANHNON

Agence régionale de santé

IDF-2017-01-06-002

Arrêté n° 144/ARSIDF/LBM/2016 portant autorisation de
fonctionnement du laboratoire de biologie médicale
"BENHAÏM"

Arrêté n° 144/ARSIDF/LBM/2016
portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale
« BENHAÏM »

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu la loi du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

Vu le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu le décret N° 2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

Vu le décret du 1er juillet 2015, portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° DS-2016/079 du 30 septembre 2016, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Marc BOURQUIN, Directeur par intérim de l'offre de soins et à différents collaborateurs ;

Vu la demande reçue par courriel le 10 mai 2016 et complétée les 12 mai, puis 9, 26 septembre, 7 novembre et 20 décembre 2016, de Monsieur Jean-Luc BENHAÏM, représentant légal du laboratoire de biologie médicale « BENHAÏM » sis 170 avenue Jean Jaurès à Clamart (92140) en vue de la modification de l'autorisation administrative préexistante dudit laboratoire afin de prendre en compte :

- la démission de ses fonctions de biologiste médical de Madame Béatrice REMIOT depuis mars 2016 ;
- la cession des parts sociales de Madame Béatrice REMIOT au profit de la SELARL « BENHAÏM » ;
- la modification de la répartition du capital social de la société ;

Considérant l'arrêté N° 40/ARSIDF/LBM/2016 du 4 mars 2016, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « BENHAÏM » ;

Considérant la cession des actions détenues par Madame Béatrice REMIOT au profit de la SELARL « BENHAÏM » en date du 9 mars 2016 et la réduction du capital social prévues par les statuts ;

Considérant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 3 décembre 2015, actant la donation de dix-huit pourcent des parts de Monsieur Jean-Luc BENHAÏM à ses enfants ;

ARRETE :

Article 1er : Le laboratoire de biologie médicale « BENHAÏM » dont le siège social sis 170 avenue Jean Jaurès à Clamart (92140), codirigé par Monsieur Jean-Luc BENHAÏM, Monsieur Sylvain LECHAUD, Madame Gaëlle CUISINIER, exploité par la société d'exercice libéral à responsabilité limitée « BENHAÏM » sise à la même adresse, agréée sous le n°92-03, enregistrée dans le fichier FINESS sous le n° EJ 92 002 794 3, est autorisé à fonctionner sous le numéro 92-31 sur les cinq sites, ouverts au public ci-dessous :

-le site principal et siège social ;
170 avenue Jean Jaurès à CLAMART (92140) ;
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), d'hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), d'immunologie (allergie), de microbiologie (parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse), activités biologiques d'assistance médicale à la procréation, spermologie diagnostique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 92 002 795 0 ;

-le site Curie ;
22 rue Pierre et Marie Curie à CLAMART (92140) ;
Site pré et post analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 92 002 796 8 ;

-le site Meudon ;
49 avenue du Général de Gaulle à MEUDON LA FORET (92360) ;
Pratiquant les activités de microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse, virologie) ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 92 002 797 6 ;

-le site Breteuil-Lecourbe ;
6-8 rue Lecourbe à PARIS (75015) ;
Pratiquant les activités de spermologie diagnostique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 005 147 6 ;

-le site Vélizy ;
41 avenue de l'Europe à VELIZY VILLACOUBLAY (78140) ;
Pratiquant les activités de spermologie diagnostique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 78 002 197 8.

La liste des **cinq** biologistes médicaux dont trois sont biologistes-coresponsables du laboratoire de biologie médicale est la suivante :

- Monsieur Jean-Luc BENHAÏM, pharmacien, biologiste-coresponsable ;
- Monsieur Sylvain LECHAUD, pharmacien, biologiste-coresponsable ;

- Madame Gaëlle KERHARO, épouse CUISINIER, pharmacien, biologiste-coresponsable ;
- Madame Valérie BECQUET FIOCCONI, pharmacien, biologiste médical associé ;
- Monsieur Robert DESMOULINS, pharmacien, biologiste médical associé ;

La répartition du capital social de la SELARL « BENHAÏM » est la suivante :

Associés	Parts sociales	Droits de Vote
Monsieur Jean-Luc BENHAÏM	44 024	44 024
Madame Gaëlle KERHARO épouse CUISINIER	2 785	2 785
Monsieur Sylvain LECHAUD	1	1
Madame Valérie BECQUET FIOCCONI	1	1
Monsieur Robert DESMOULINS	1	1
S/Total des biologistes exerçant	46 812	46 812
Madame Elisa BENHAÏM	3 077	3 077
Madame Julia DHERY	3 076	3 076
S/Total des associés extérieurs	6 153	6 153
Total	52 965	52 965

Article 2 : Est abrogé l'arrêté N° 40/ARSIDF/LBM/2016 du 4 mars 2016, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « BENHAÏM ».

Article 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4 : Le Directeur du pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 06 janvier 2017

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France,

Le Directeur du pôle ambulatoire et
services aux professionnels de
santé,

signé

Pierre OUANHNON

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

IDF-2017-01-06-001

Arrêté modifiant l'arrêté 2010-727 du 29 juillet 2010
portant organisation de la DRIEE



PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

**ARRETE N° 2017-
modifiant l'arrêté n° 2010-727 du 29 juillet 2010 portant organisation
de la direction régionale et interdépartementale
de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France**

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2005-636 du 30 mai 2005 modifié relatif à l'organisation de l'administration dans le domaine de l'eau et aux missions du préfet coordonnateur de bassin ;
- VU** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;
- VU** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;
- VU** le décret du 5 mars 2015 portant nomination de Monsieur Jean-François CARENCO, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;
- VU** l'arrêté ministériel du 30 mars 2016 portant nomination de Monsieur Jérôme GOELLNER, ingénieur général des mines, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie de la région Île-de-France, à compter du 25 avril 2016 ;
- VU** l'arrêté ministériel 2016-519 du 28 avril 2016 portant réforme de l'Autorité Environnementale ;
- VU** l'arrêté préfectoral 2010-727 du 29 juillet 2010 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France ;
- VU** les avis du comité technique de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France des 10 décembre 2013 et 24 novembre 2016 ;
- SUR** proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,

ARRETE

Article 1^{er}

L'article 1^{er} est modifié ainsi qu'il suit :

A l'alinéa quatre, les mots « en charge des relations avec les parquets » sont supprimés ;

Après le quatrième alinéa, il est ajouté un nouvel alinéa ainsi rédigé « une **mission qualité** » ;

A l'alinéa 7, le mot « également » est supprimé ;

L'alinéa 8 est remplacé par les dispositions suivantes : « un **service régional eau et milieux aquatiques** » ;

Après l'alinéa 11, il est ajouté un nouvel alinéa ainsi rédigé : « un **service de Police de l'Eau**, compétent en matière de police de l'Eau à Paris et en proche couronne, et sur l'ensemble des grands axes du Bassin Seine-Normandie » ;

A l'alinéa 14, le mot « territoriales » est supprimé ;

Le dernier alinéa est supprimé.

Article 2

Le dernier alinéa de l'article 2 est remplacé par les dispositions suivantes : « Il est assisté de deux directeurs-adjoints et d'un adjoint au directeur ».

Article 3

L'article 3 est modifié comme suit :

Le premier alinéa est remplacé par les dispositions suivantes : « Le secrétariat général assure l'ensemble des fonctions support de la DRIEE, y compris les fonctions de conseiller de prévention et de régisseur des recettes, à l'exclusion des missions relevant du pôle communication et de la mission juridique et d'animation des polices de l'environnement».

Au deuxième alinéa, après les mots « dont la DRIEE est responsable » il est inséré le mot « délégué». Au même alinéa, les mots « Il mène les discussions » sont remplacés par les mots « Il participe aux discussions ».

Le troisième alinéa est remplacé par les dispositions suivantes : « Il assure la fonction de responsable des ressources humaines de la DRIEE. Il participe à la gestion collégiale mise en œuvre avec les autres directions régionales des ministères en charge de l'environnement et de l'énergie ».

Le quatrième alinéa est supprimé.

Article 4

A l'article 4, après les mots «sécurité des activités industrielles » sont insérés les mots « et des stockages souterrains de gaz ».

Au même article, les mots « du bruit » sont supprimés et les mots « Il assure la mission de prévision des crues » sont remplacés par les mots « Il assure la mission de prévention des risques naturels au niveau régional ainsi que les missions de prévision des crues et d'hydrométrie ».

Article 5

L'article 5 est remplacé par les dispositions suivantes : « Le service « régional eau et milieux aquatiques » est chargé de la coordination des services de police de l'eau en région, de l'acquisition, du contrôle et de la diffusion de données sur la qualité des milieux aquatiques, de la mise en œuvre de la réglementation territoriale dans le domaine de l'eau et du plan d'action régional nitrates, de l'appui et l'expertise auprès des services en région dans ses domaines de compétences, notamment en hydrogéologie ».

Article 6

A l'article 6, les mots « des sites et des paysages, de la biodiversité, de la gestion de la chasse et de la pêche » sont remplacés par les mots « des sites, des paysages, de la publicité et du cadre de vie, de la biodiversité, de la gestion de la chasse ».

Article 7

A l'article 7, après les mots « sécurité d'approvisionnement énergétique », sont insérés les mots « du bruit ».

Article 8

L'article 8 est modifié comme suit :

Au premier alinéa, les mots « du développement durable des territoires et des entreprises » sont placés entre guillemets.

Au deuxième alinéa, les mots « du soutien au développement des écotechnologies et de l'économie verte » sont remplacés par les mots « du soutien au développement de l'économie circulaire, des technologies et de l'économie vertes. »

Il est ajouté à l'article 8 un dernier alinéa ainsi rédigé « A ce titre, il assiste la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE), selon les termes de la convention passée entre la DRIEE et le président de la MRAE ; en particulier, certains agents sont placés sous l'autorité fonctionnelle du président de la MRAE. ».

Article 9

A l'article 9, les mots « Elle coordonne et planifie la gestion de l'eau à l'échelle du bassin » sont remplacés par « Elle est chargée de la coordination et de l'animation, de la planification et de la réglementation dans les domaines de l'eau, des milieux aquatiques, de la pêche et des inondations à l'échelle du bassin Seine Normandie. Elle assure la liaison avec l'Agence de l'eau Seine Normandie. »

Article 10

Il est ajouté un article 9-1 ainsi rédigé :

« Article 9-1 : Le service de « police de l'Eau » est chargé de l'exercice :

- De la police de l'eau à Paris, dans les Hauts-de-Seine, dans la Seine-Saint-Denis, dans le Val-de-Marne, ainsi que sur l'ensemble des grands axes fluviaux et canaux du Bassin de la Seine, tel que défini par les arrêtés ministériels et l'arrêté préfectoral de répartition des compétences en vigueur dans les départements de l'Aisne, des Ardennes, de l'Aube, de l'Essonne, de l'Eure, de la Marne, de l'Oise, de la Seine-et-Marne, de la Somme, du Val-d'Oise, de l'Yonne et des Yvelines ;
- De la police de la pêche à Paris, dans les Hauts-de-Seine, dans la Seine-Saint-Denis, dans le Val-de-Marne ;
- De la police de l'Albien. »

Article 11

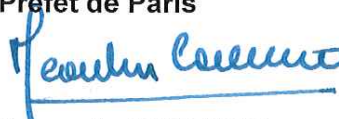
Les articles 1 à 10 entrent en vigueur le lendemain du jour de la publication du présent arrêté, à l'exception des dispositions prévues par l'alinéa 8 de l'article 1^{er}, le premier alinéa de l'article 4 et l'article 5, qui entrent en vigueur le 1^{er} juin 2017.

Article 12

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, et le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le - 6 JAN. 2017

**Le Préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris**



Jean-François CARENCO

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

IDF-2017-01-04-003

Arrêté modifiant l'arrêté n° IDF-2016-12-01-002 du 1er
décembre 2016 portant sur la fusion d'établissements
publics locaux d'enseignement



PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES
PMM/SC/BRR

ARRETE

modifiant l'arrêté n° IDF-2016-12-01-002 du 1^{er} décembre 2016 portant fusion d'établissements publics locaux d'enseignement

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE,
PREFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1111-1 à L1111-10, L1321-1 et suivants,
- VU** le code de l'éducation et notamment l'article L.421-1,
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU** l'arrêté n° IDF-2016-12-01-002 du 1^{er} décembre 2016 portant fusion d'établissements publics locaux d'enseignement,
- VU** la demande de modification émanant du rectorat de l'académie de Versailles en date du 15 décembre 2016,
- SUR** proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

L'arrêté n° IDF-2016-12-01-002 du 1^{er} décembre 2016 susvisé est ainsi modifié :

Les dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté susvisé :

« Le lycée polyvalent Francisque Sarcey, identifié sous le n° 0910621F et le lycée polyvalent Alfred Kastler, identifié sous le n°0911985N, sis tous deux Chemin du Champ de Course à Dourdan (Essonne), sont fusionnés en un seul lycée polyvalent Alfred Kastler, identifié sous le n° 0912364A et sis à la même adresse, à compter du 1^{er} septembre 2017. »

Sont remplacées par les dispositions suivantes :


« Le lycée polyvalent Francisque Sarcey, identifié sous le n° 0910621F et le lycée polyvalent Alfred Kastler, identifié sous le n°0911985N, sis tous deux Chemin du Champ de Course à Dourdan (Essonne), sont fusionnés en un seul lycée polyvalent de Dourdan, identifié sous le n° 0912364A et sis à la même adresse, à compter du 1^{er} septembre 2017. »

ARTICLE 2

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et le recteur de l'académie de Versailles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 04 JAN. 2017

Pour le Préfet de Région, et par délégation
Le préfet, secrétaire général
pour les affaires régionales d'Île-de-France


Yannick IMBERT